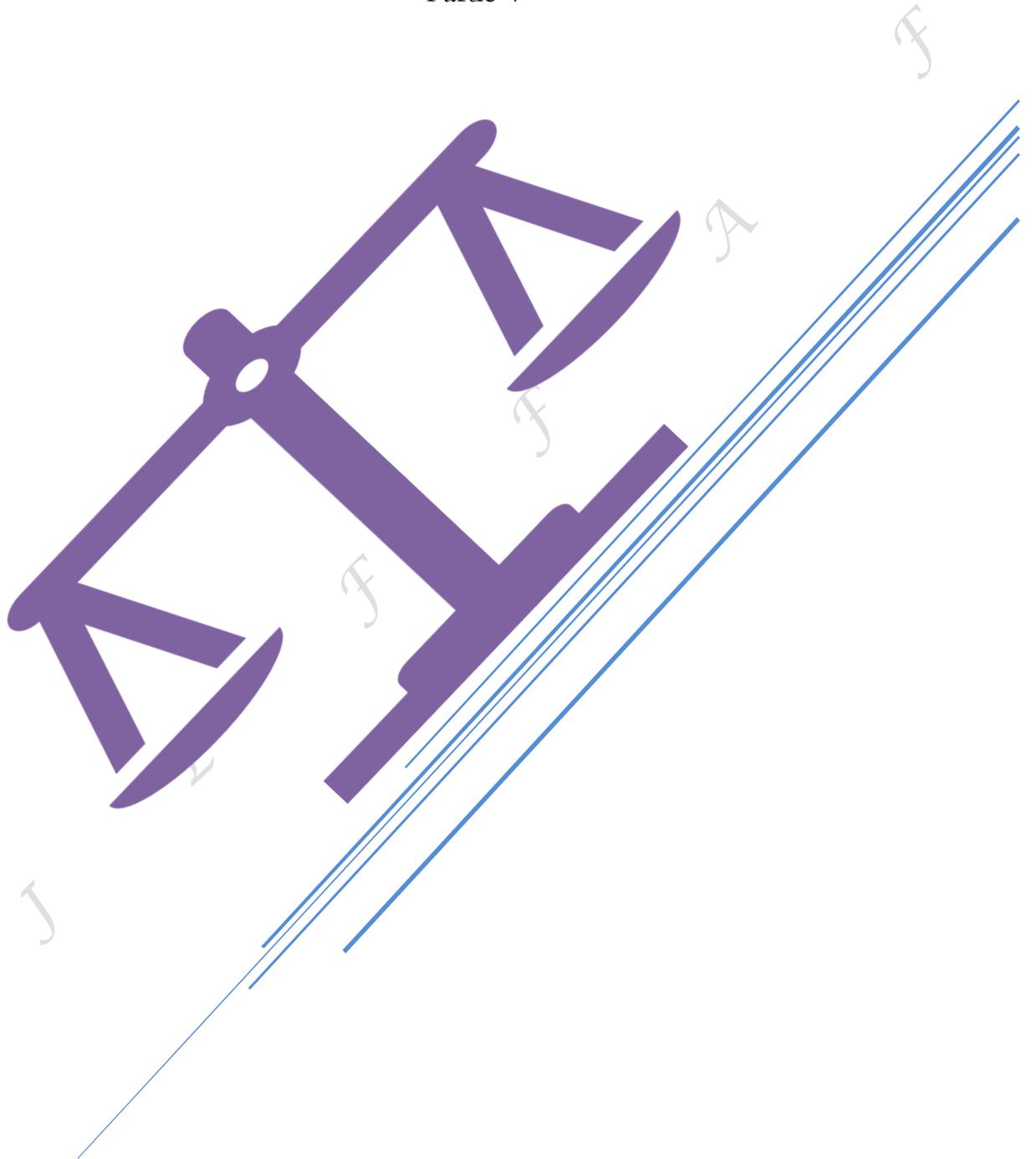


Roman

SOYONS COHERENTS

Partie V



Jeff AFRIK

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. »

Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Article premier.

« Nous admettons que les gouvernements des nations ont le droit de décider d'une politique et, même lorsque celle-ci, par sa nocivité, conduit à la destruction absurde de milliers d'êtres humains, nous ne prenons pas les exécutants des ordres d'un tel régime pour des cas « pathologiques », mais simplement pour des gens qui accomplissent leur devoir. Ce qui différencie nos réactions, c'est moins la nature des actes commis que la légitimité reconnue de ceux qui les ordonnent »

Stanley MILGRAM.

« Luttons pour l'égalité raciale, luttons pour la paix du monde car tous les hommes sont frères ».

Parole d'ETIENNE KIHUYU

La suite de la partie précédente...

8.

Le matin, VERTUS se préparait à se rendre au tribunal, après la nuit torride qu'ils venaient de passer. Contre toute attente, Karine avait décidé de prendre le premier vol pour retourner sur le continent. Elle repartait avec plusieurs jours d'avance, contrairement à son programme initial.

Au réveil, elle lui avait avoué que, bien qu'elle ait passé de bons moments avec lui, elle culpabilisait d'avoir eu cette aventure extraconjugale...

Il avait beau essayer de la rassurer, elle n'avait rien voulu savoir. VERTUS n'en revenait pas. Finalement il se résigna à l'idée de la laisser partir... Au fond il se disait, « soit elle avait peur de tomber réellement amoureuse, soit elle avait d'autres raisons... »

Tout ça faisait comme un brouillard dans sa tête. En même temps, il tentait de trouver une explication à sa réaction. Un des conseils de sa mère lui remonta à l'esprit, elle lui disait « parmi les risques d'une relation extraconjugale, il y a la rupture avec l'ordinaire, y compris l'envie de tout reprendre à zéro si le moment passé avec le partenaire extérieur procure un épanouissement différent du quotidien conjugal ». « Si c'était le cas, se dit-il, l'attitude de Karine pouvait se comprendre. Alors, dans ce cas, elle ne fait que fuir ses propres sentiments et sources d'épanouissement affectif ou sexuel... »

Cette situation avec Karine lui envahissait la tête, mais il la chassait sans cesse dans son esprit. Car il fallait se concentrer totalement sur la grande journée qui commençait. Sachant que le procès va être rude, dure et écrasant dans son style. Pour cela, VERTUS s'était interdit la moindre déconcentration avant d'affronter la défense de ce procureur à la

réputation d'acier. Les enjeux étaient tels qu'il fallait impérativement gagner ce procès.

Ce procès se passait dans le plus grand secret. C'est pour cela qu'il avait lieu sur cette île. Plusieurs éléments du procès étaient classés « secret d'État », comme l'identité et la présence de l'ancien despote dans l'un des centres pénitentiaires du pays. Donc, malgré son importance, ce procès n'allait pas être médiatisé et n'influerait pas sur sa carrière. Mais il fallait impérativement le gagner pour évincer la décision de la Haute cour.

9.

Au tribunal, la petite salle d'audience était pleine. L'énoncé des faits et la plaidoirie s'étaient déroulés jusque-là dans un silence tendu.

Après une longue intervention où VERTUS avait mis toute sa rigueur et à la fois tout son brio, il se tourna vers la juge.

– Mesdames et Messieurs les Jurés, Madame la Présidente, c'est pour toutes ces raisons que je demande l'application de nos règles de droit, en l'occurrence la libération de mon client.

Son client c'était le despote sanguinaire que personne ne voulait la moindre clémence.

Cette conclusion de Maître VERTUS heurta le public. Un brouhaha, des huées et des insultes envahirent la salle d'audience.

La juge tapa du marteau pour rétablir l'ordre. – Silence ! Sinon, je serai obligée de faire évacuer la salle.

*

Après une ou deux minutes, le calme revint. La juge jeta un œil dans ses dossiers avant de reprendre.

– La parole est au Ministère public, annonça-t-elle.

Le procureur général se leva. C'était un homme de grande taille, un peu enveloppé, avec des petites lunettes à monture argentée. Sur la table à côté de lui, deux piles de chemises porte-documents de différentes couleurs. Avant de s'avancer, il récupéra un document qu'il garda à la main sans l'ouvrir. Puis il observa la salle pendant une seconde avant de se lancer.

– Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Jurés, Maître VERTUS... À l'issue de ce procès, la justice de notre pays va prendre une décision historique, dit-il, en hochant légèrement la tête. Historique parce que c'est l'image de notre démocratie qui est en jeu. Personne ici ne doute que la libération d'un despote sanguinaire de ce rang provoquerait l'indignation de toute l'humanité...

Pendant qu'il parlait, un de ses collaborateurs lui apporta une feuille. Le procureur s'en saisit, la scruta un petit instant.

Un grand silence s'était abattu dans la salle. Le public, très concentré, attendait la suite de sa défense contre le plaidoyer très éloquent qui avait précédé. Il reprit.

– Mesdames et Messieurs les Jurés, poursuivit le procureur général, ce procès aura une incidence sur la crédibilité de la justice de notre pays dans le monde. Une incidence sur notre démocratie, sur nos valeurs, ainsi que sur notre conception de l'humanisme. Voilà pourquoi la délibération qui sortira de ce jury sera déterminante pour nos libertés. Oui ! Car... Libérer cet individu va servir de jurisprudence pour la libération d'autres dictateurs et despotes détenus au secret dans nos prisons. C'est cela, l'enjeu de ce procès. Réfléchissez-y bien, je vous en conjure !

Puis, contre toute attente, le procureur retourna à sa place sans un mot de plus.

*

La juge fixa l'avocat de la partie adverse du regard.

– Maître VERTUS, vous avez quelque chose à dire ?

VERTUS s'avança face à la Juge. Avant de parler, il resta silencieux un instant, cherchant ses mots comme souvent dans ses habitudes.

– « Une incidence sur nos valeurs », répéta-t-il. Puis il se tourna vers les Jurés.

– Mesdames, Messieurs les Jurés ! Quel citoyen de ce pays pourrait contester ce qui vient d'être dit par monsieur le procureur général ? Comme vous, je partage parfaitement la morale que nous venons d'entendre. Mais il me semble que, dans ce procès, la question n'est pas celle de l'image de notre pays dans le monde, mais celle de savoir quelle place occupe le droit dans notre démocratie. Si c'est cela la question fondamentale de tout procès dans un pays démocratique digne de ce nom et des valeurs qu'incarne la démocratie... Sinon, à quoi servirait la démocratie si nous sommes prêts à violer nos propres lois lorsqu'il faut sanctionner un criminel ? Si nous sommes prêts à fouler au pied tous nos fondamentaux pour sauver notre image ? Pour sauver ce que nous avons de plus superficiel..., serions-nous prêts à renier les valeurs qui fondent notre identité démocratique ?

*

Le public se mit à murmurer, faisant un bruit gênant dans la salle et qui perturbant la poursuite de l'intervention de l'avocat.

*

La Juge frappa de nouveau le maillet. Le silence se rétablit.

Le regard fixé sur les jurés, VERTUS poursuivit.

– Mesdames, Messieurs, Le Sudnordland est un pays libre et indépendant. Nous clamons haut et fort que l'égalité entre les êtres humains est une valeur inaliénable de notre société. Qu'elle constitue le fondement même de notre vision de l'humanité ! Ce procès nous met face à une épreuve, celle de montrer ce que nous sommes réellement ! C'est dans des circonstances comme celles-ci que nous devons donner un sens

à notre démocratie et à la transcendance absolue de notre conception de la notion d'égalité de droits entre individus... !

*

Le procureur reprit la parole.

– Je suis toujours admiratif des talents lorsqu'ils servent les causes nobles. Mesdames et Messieurs les Jurés, peuple de Sudnordland, je suis fier de votre liberté, car vous la méritez. Mais l'individu pour qui la même liberté est souhaitée dans ce procès, à travers le talent de maître VERTUS, est un monstre. Mesdames, Messieurs. Il ne s'agit pas du responsable d'une ou de deux morts accidentelles. Cette créature est l'auteur, l'instigateur et le responsable de centaines de milliers et même de millions de morts atroces de jeunes personnes, femmes, enfants, personnes âgées sans défense... Sur ses ordres et par son idéologie, des innocents ont été massacrés dans les conditions que nul n'ignore. Des nouveau-nés à peine sortis du ventre de leur mère ont été incinérés vifs, gazés dans des chambres à gaz...

*

– Non à la libération du despote ! scanda spontanément une voix dans le public.

À sa suite, quelques autres voix scandèrent des phrases approchantes.

– Non à la libération de ce fou ! Non à la libération !

VERTUS reconnut la femme qui avait crié en premier. C'était Jounie. La responsable d'une association des Droits de l'homme.

La Juge rappela la salle à l'ordre.

– Silence s'il vous plaît !

*

Le Procureur jeta un regard complice en direction du public avant de poursuivre. Puis il se tourna vers les jurés et parla d'un ton posé.

– Cet individu est responsable du plus grand génocide jamais connu par la société humaine. Oui, le respect de nos lois est le fondement même de notre démocratie, de nos libertés, de la dignité que nous reconnaissons à tout être humain. Nous sommes tous des fervents défenseurs de l'égalité de tous devant la loi. N'empêche que, dans une situation d'une telle gravité, la morale de l'histoire de l'humanité doit primer sur nos droits individuels. Oui ! Ce procès est une circonstance malheureuse, car il nous met face aux limites et aux failles de nos lois. Malheureusement, j'ai peur de constater que les lois qui garantissent nos libertés sont utilisées contre nous. Dans ce procès, notre force prend l'aspect d'une faiblesse... Cette faiblesse que Me VERTUS est en train de révéler avec une habileté remarquable. Il veut l'exploiter contre nous.

– Objection ! intervint VERTUS. M. le procureur tente d'influencer les jurés par des attaques personnelles.

– Objection rejetée, rétorqua la Juge. Vous pouvez poursuivre, Monsieur le Procureur.

– Mesdames, Messieurs les Jurés, nous ne devons pas nous laisser piéger par l'exploitation malveillante des imperfections de notre système..., de notre droit. C'est ce que la partie adverse est en train de faire. Rien ne doit nous obliger à cautionner la libération d'un despote sanguinaire sous quelque prétexte que ce soit. Nous le savons tous. Cet individu une fois libéré n'aura qu'une seule et unique ambition : s'attaquer à nos valeurs, à nos libertés et surtout détruire tout ce que nous sommes...

*

La Juge redonna la parole à VERTUS. Celui-ci s'approcha des jurés comme il le faisait depuis le début du procès. La main droite sur le cœur, il répliqua.

– Oui, c'est vrai, Mesdames et Messieurs, cet homme est un fou dangereux, un « danger social » comme disait mon défunt père. Il est, je peux dire, l'incarnation de ce que nous devons détester au plus profond de nous et avec toute notre force. Mesdames, Messieurs, au sujet de la monstruosité de cet individu, je confirme tout ce que M. le procureur vient de détailler... Oui, l'individu pour qui je plaide la libération est un sanguinaire. En tant qu'humain, je maudis le jour qui l'avait laissé naître, le jour qui a imposé Mammon en personne parmi les humains. J'approuve tous ceux qui veulent que l'on ne puisse plus associer la nature humaine avec la nature de cet individu...

– Où voulez-vous en venir, Maître VERTUS ? demanda La Juge, car elle ne comprenait pas si Me VERTUS avait commencé à plaider contre son client ou s'il était dans l'ironie. Ce qui allait être une attitude très déplacée et fâcheuse de sa part, compte tenu des crimes auxquels la responsabilité de cet individu était avérée.

VERTUS réagit. – Ça m'insupporte que cet ignoble individu ait un cœur qui bat comme le mien ou le vôtre. Car... Ce criminel est l'incarnation du mal en personne. Il est le symbole du diable. J'aurais souhaité être riche en vocabulaire, mais les qualifications me manquent pour définir cet ignoble individu... Par ailleurs, je sais une chose. Nos lois disent que tout ce qui ressemble à un être humain doit être jugé comme un être humain dans notre démocratie. C'est pour cette raison que je suis là devant vous. Je suis là, non pour défendre ce monstre, mais pour défendre le droit qui garantit nos libertés...

*

– Voyons, Maître ! l'interpella la Juge, nous n'allons pas rester ici *ad vitam aeternam* !

La juge l'interpellât parce qu'elle eut comme l'impression que VERTUS multipliait des phrases et des formulations.

*

VERTUS reprit sa harangue sans s'émouvoir.

– Oui, Mesdames, Messieurs les Jurés, dit-il. Je suis un être humain...Et je vous assure que je partage parfaitement l'aspect moralisateur de M. le procureur. Mais voilà ce que nous devons garder à l'esprit... Pendant son règne, ce dictateur pratiquait lui-même la justice à vitesse variable contre des personnes qu'il considérait comme des sous-hommes. Sa loi était appliquée de manière discriminatoire et différente selon les origines culturelles, ethniques et les orientations politiques des individus... Voilà pourquoi je suis face à un dilemme en ce qui le concerne. Est-ce que je dois suivre la morale de M. le procureur et soutenir une application partielle de la loi contre une personne uniquement parce qu'il s'agit d'un despote ? Alors, cela m'amènerait d'une manière ou d'une autre à agir comme le despote avait agi lorsqu'il avait le pouvoir. Donc, je lui ressemblerais... Je pense que nous devons refuser cela avec toute la force et l'énergie dont nous sommes capables. Nous ne devons pas agir comme ce fou... Comme cet individu ignoble qui avait créé des camps de concentration où des personnes qu'il avait délibérément désignées comme inférieures étaient persécutées et torturées jusqu'à la mort...

Une main appuyée sur la barre qui le séparait des jurés, VERTUS se tourna vers le public.

– Peut-être ne suis-je pas clair dans ma manière de présenter les choses. Peut-être suis-je dans l'erreur... Mais il y a une chose dont je suis sûr... Considérer cette brute sanguinaire comme un être inférieur est la meilleure façon de lui ressembler. Nous devons agir sans discrimination à son égard. Il doit être jugé par les lois qui nous jugent. Et lors de la délibération, rappelons-nous des enjeux fondamentaux de ce procès. Est-ce que nous sommes prêts à accepter de lui ressembler pour le punir ou sommes-nous prêts à beaucoup d'abnégation s'il le faut pour être différent de cet ignoble individu ? Restons fermes dans nos convictions sur l'égalité entre humains devant la loi. Restons fermes dans notre principe d'une même justice pour tous. À travers ce procès, nous devons montrer que, dans nos valeurs, il n'y a pas de hiérarchie entre les humains. Que même nos pires ennemis, nous les jugeons avec humanité de manière équitable par les lois qui nous jugent. Sinon, nous allons créer deux types d'individus dans notre société. Nous d'un côté et de l'autre côté ceux qui seront objet de condamnations à travers des règles de droit qui ne s'appliquent pas à nous... En cela, même lorsque nous serions auteurs et responsables des actes que nos lois condamnent lorsqu'il s'agit des crimes commis contre les autres peuples de la planète ou contre les plus faibles...

*

Ce plaidoyer avait créé un doute dans l'esprit du public. La salle se mit à murmurer. La juge tapa sur son bureau pour ramener le silence, mais le public restait houleux. Elle menaça de faire évacuer la salle. Le silence revint après que quelques personnes eurent été expulsées.

Après quelques autres échanges, alors que la situation était en train de tourner en faveur de VERTUS. Dans une ambiance de plus en plus houleuse, la juge interrompit l'audience et convoqua les deux parties dans

son bureau, après déjeuner, une heure et demie plus tard. Elle souhaitait évidemment mettre les deux parties en garde contre les attaques personnelles apparues pendant les plaidoyers. Hélas, cela donnerait aussi le temps au procureur général et à son équipe de réajuster leur défense. Ceci dit, comme tout humain sensible, malgré l'impartialité que la loi l'imposait, la juge souhaitait la victoire du procureur général.

10.

VERTUS profita de la coupure pour passer un coup de fil à Karine. Sa décision de partir juste au lendemain de cette soirée chaude qu'ils avaient passé le perturbait. Cela d'autant plus qu'aucun signe de son attitude ne prédisposait pour cette option. Ils avaient passé un moment extraordinaire et agréable ensemble. Il ne comprenait pas pourquoi elle avait décidé subitement d'interrompre son congé et de repartir sur le continent.

Par chance ou juste un lapsus, elle avait dû rater l'avion de 10 heures... Aussi, juste par correction, elle avait laissé un message sur le téléphone portable de VERTUS pour lui faire part de cet incident, et lui prévenir qu'elle prendrait certainement le vol de 17 heures.

Sachant que l'audience risquait de finir tard, il n'aurait pas d'autre occasion de la convaincre de rester. Pour lui, c'était le moment ou jamais de rattraper le coup.

Il tenta de la rappeler. Elle répondit au premier bip de la sonnerie. Comme si elle attendait avec impatience ce coup de fil, alors même qu'ils s'étaient dits au revoir le matin sans convenir d'une suite possible...

– Allo, VERTUS, répondit-elle. Ça se passe comme tu veux ?

– Quoi ?

– Le procès.

– Je ne sais pas quoi te dire, dit-il, hésitant. C'est un procès qui débute. Tout dépendra de la délibération des jurés.

– Tout le monde ne parle que de ça, déclara-t-elle.

– Ah bon ? Du procès ?

Elle prit une voix triste. – Désolée, VERTUS, mais je n'ai pas le choix...

– Pourquoi dis-tu que...

– Je ne peux pas te souhaiter bonne chance pour ce procès.

Interloqué, il resta silencieux un instant puis s'employa à la rassurer.

– Je ne t'en voudrai pas pour ça, Princesse.

– Pour ne pas te le cacher, précisa Karine, je suis de ceux qui souhaitent que tu perdes ce procès. Pourquoi as-tu accepté de défendre cet individu ? S'il te plaît, ne me dis pas que c'est pour de l'argent ?

Il préféra changer carrément de sujet. – Karine, est-ce que tu ne peux pas rester encore un jour comme c'était prévu dans ton programme ?

– Non. Il faut que je parte.

– Qu'est-ce que tu as de si urgent ? Hier, j'étais avec toi toute la soirée...

– Et alors ?

– Je suis persuadé que rien ne t'oblige à repartir si précipitamment à Eststan.

– Non, admit-elle.

– Alors, pourquoi veux-tu partir si vite ?

Karine répondit après un temps de silence, d'une voix contrainte.

– VERTUS, j'ai quelqu'un dans ma vie. Je te l'ai déjà dit. Je culpabilise... à cause de ce qu'il s'est passé...

– Désolé.

– Non, ne sois pas désolé. Tu n'y es pour rien...

Ne sachant pas quoi dire dans ce genre de circonstance, il resta silencieux.

Karine se rétracta.

– Si ! En fait, je ne suis pas seule dans l’histoire. Tu y es pour quelque chose.

– J’ai comme l’impression que tu es en train de m’en vouloir ?

– Désolée, VERTUS, je ne t’en veux pas. Tu ne m’as pas forcée, tu n’y es pour rien...Mais je suis perdue. Je ne sais pas quoi penser. C’est frustrant... C’est angoissant...

Il tenta d’orienter la conversation vers quelque chose de positif.

– Rassure-moi, demanda-t-il. Tu n’as pas aimé les moments que nous avons passés ensemble ?

– Au contraire, j’ai bien aimé, répondit-elle. C’est ça qui me perturbe. Et c’est bien ça le problème...

– Le problème !

– Oui. Parce que c’était bien. J’étais heureuse, et peut-être que je le suis encore...

– Alors, c’est quoi le problème ?

Elle soupira.

– Le problème, c’est que c’était tellement bien ! À tel point que je me suis même rendu compte que ça faisait longtemps que je n’avais pas passé un moment aussi agréable, comblé de douceur et tendresse. Je me suis sentie aimée, désirée... Je veux même te remercier, car avec toi, je revis... C’est bizarre, j’étais tellement bien avec toi que j’ai l’impression de t’avoir toujours connu. C’est comme si l’on s’était perdu pendant un moment et que je t’aie retrouvé... Désolé, je dis n’importe quoi. Je ne sais pas où j’en suis.

VERTUS sourit.

– Karine, tu sais, cette impression de déjà-vu, c’est l’amour. Tu as juste retrouvé un sentiment que tu ne vivais plus depuis un moment. Peut-être que ton cœur croit l’avoir retrouvé...

– Soit. Mais j’aurais aimé vivre ce moment avec celui que j’aime. L’homme qui partage ma vie, précisa Karine. Ça m’angoisse. Ça me rend malheureuse... Je suis malheureuse.

– Je vois.

– Désolée, VERTUS.

Il ne savait jamais quoi dire quand une femme avec qui il avait passé une nuit agréable lui confiait éprouver du regret et vivait ce moment comme une trahison envers la personne qu’elle aimait.

Karine dut se rendre compte de ce qu’il pouvait ressentir, car elle reprit d’une voix douce.

– Ce n’est pas contre toi, VERTUS...

– Un peu quand même, contre moi. Mais bon...

– Je sais que tu n’es pas la bonne personne à qui je dois parler de tout ça...

Il décida de prendre sur lui. – Tu sais, Karine. Je suis habitué à entendre des choses dures, et même à faire certaines choses contraires à mes convictions et parce que je dois le faire. Même si j’en souffre...

Sans se rendre compte du fond de sa pensée, il faisait allusion à son sentiment profond au sujet de ce procès et de ce despote dont il plaidait la libération contre sa conscience et son éthique personnelle.

Karine lui coupa la parole. – Ne dis pas ça, VERTUS. J’ai un cœur, et je me doute que tu dois souffrir d’entendre ça. Si vraiment tu éprouves des sentiments pour moi.

À son tour, il tenta de la rassurer. – Je t’aime, Karine. Tu peux me croire, je suis sincère. Ce que je te dis reflète ce que je ressens au plus profond de moi. Mon cœur bat plus vite que d’habitude. Je t’aime, et je suis prêt à partager tout ce que tu veux avec toi. Si c’est pour ton bien... Donc, tu peux te confier à moi.

– C’est ça aussi, le problème, dit Karine. Je ne veux pas te donner de faux espoirs. Je sens que tu m’aimes, mais moi j’aime quelqu’un d’autre...

Sans que VERTUS dise un mot, Karine reprit la parole et tenta d’atténuer ses propos.

– Désolée, VERTUS, dit-elle. Ne prends pas ça contre toi. Je suis plutôt en colère contre moi-même, et c’est toi qui prends. Peut-être parce que tu es là... Je pense que si c’était quelqu’un d’autre, ça serait pareil. Je suis perdue... En acceptant de passer du temps avec toi, c’était comme si je voulais faire du mal à mon homme. Une envie de me venger de son indifférence. Sauf que, là, j’ai l’impression de m’être prise à mon propre piège.

– « À ton propre piège » ? Qu’est-ce que tu veux dire par là ? badina-t-il.

– S’il te plaît, VERTUS, ne joue pas à ça ! Je suis sérieuse. Je te parle de ce que je vis... Il paraît que tu es un bon avocat. Tout le monde en parle... C’est ce que les gens disent de toi depuis tout à l’heure. Tu sais saisir et comprendre les choses...

– Je suis sincèrement désolé, dit VERTUS. Je n’ai pas saisi le sens de ta pensée.

– Eh bien, j’ai le sentiment d’être prise à mon propre jeu. Disons que j’ai l’impression d’éprouver des sentiments pour toi... Peut-être même que je suis en train de tomber amoureuse. Mais je ne suis pas sûre de vouloir

que ça arrive, voilà ! Je ne peux pas avoir de l'attirance pour quelqu'un d'autre que mon... sinon, ça voudrait dire que je n'aimerais plus l'homme que j'aime, alors que je m'étais promise de l'aimer pour la vie, et je n'aime pas l'échec...

VERTUS était ému d'entendre ça. Il chercha ses mots avant de réagir.

– Tu sais..., princesse, dit-il. La grande majorité des gens sont à la quête du bonheur... Si tu es heureuse avec moi comme je le suis avec toi, rien qu'à t'entendre au téléphone, alors c'est une part du bonheur de gagner...

Elle l'interrompit. – Oui. Mais, ce bonheur, j'aurais aimé le vivre avec mon amoureux... Elle sourit. Tiens, tu vois, je te parle comme une adolescente !

Il se retint de rire et lâcha. – Mystère d'amour et caprices de la vie ! Ma belle princesse... Partager les bons moments de la vie avec son amoureux, c'est le souhait de tout cœur aimant sur terre. Sauf que, à côté de nos espérances, il y a les caprices de la vie. Et la vie est trop capricieuse pour nous laisser le choix de disposer de tout. Le hasard a fait que l'on se croise, toi et moi... Par coïncidence, c'est avec moi que tu vis ce bon moment et que tu trouves ce que ton cœur cherchait. Ni toi ni moi ne l'avons choisi. Alors, pourquoi tourner le dos à ce que l'instant nous offre ? Fais comme moi, vis le présent, et laissons l'avenir décider jusqu'où il nous mène.

– Si tu le dis.

– Pourquoi se tourner vers la complication, alors que la vie nous offre une possibilité de tendresse et de simplicité ?

– Tu trouves que c'est aussi simple que ça ! s'étonna Karine.

VERTUS s'esclaffa sans se retenir avant de réagir. – Peut-être pas si simple que ça, mais ce côté simple des choses que l'amour procure à la vie... Bon. Je sais aussi que, malgré toutes les vertus que l'on peut reconnaître à l'amour et au fait d'être amoureux, on ne trouve pas que du bonheur et du plaisir dans l'amour. L'amour ne résume pas tout et même aussi riche soit-il, l'amour n'est pas forcément synonyme du bonheur. Je te le concède...Karine. Tu aimes ton bonhomme, certes. Mais je pense que tu aimes aussi le bonheur et tu aimes vivre...

– Parce que la vie et le bonheur, c'est toi ! dit-elle avec un ton taquin.

– Non. Mais le bonheur et beaucoup de plaisir, c'est nous deux ensemble.

Il entendit au téléphone que Karine poussait un énorme soupir. VERTUS n'eut pas le temps de s'interroger sur la nature de cette bouffée d'air que la fille lui en donna le sens.

– J'aime t'entendre, avoua-t-elle. J'ai le sentiment que je pourrais t'écouter pendant des heures.

– Et pourtant, tu ne veux pas rester une soirée de plus avec moi.

– Ce n'est pas que je ne veux pas. Mais plutôt je ne dois pas.

– Tu ne dois pas ?

– Écoute, VERTUS dit-elle en prenant un ton solennel, ce n'est pas la première fois que je tombe amoureuse. Je connais les symptômes...

Il sourit malgré lui.

Quelque part, Karine dut l'entendre, ou plutôt, elle se rendit compte elle aussi de ce qu'elle venait de dire, car elle interrompit la conversation.

– Je dois te laisser, dit-elle. Ce n'est pas de gaîté de cœur que je te quitte, mais il faut que je le fasse.

– Tu me fuis ?

SOYONS COHÉRENTS

- Non. Tout ça, ce n'est qu'une illusion. On peut dire que je suis en train de fuir mes propres émotions.
- Tiens-moi au courant, Karine. S'il te plaît.
- D'accord. Au revoir, VERTUS.

J
E
F
F
A
F

11.

Reprise de l'audience.

Il y avait encore plus de monde, l'après-midi, la salle était bondée. Vu la touffeur qui régnait sur l'île, on avait mis en marche la climatisation. Le système d'aération était au maximum.

La séance s'ouvrit par des questions directes entre les deux parties : le Ministère public contre M^e VERTUS.

Le procureur se leva et poursuivit son plaidoyer.

– Dans cette affaire, je ne suis pas en train de défendre une cause personnelle... Mais je défends la société. Je défends notre société, surtout celle de nos enfants, des générations futures... La société de nos petits-enfants innocents. Ceux pour qui je n'aspire qu'à une seule chose : un avenir meilleur dans un monde meilleur. Un monde libre et démocratique... Mais, en opposition à tout ce que l'on aspire pour nos enfants, il y a l'éloquence d'un brillant avocat... Maître VERTUS, la libération que vous souhaitez avec acharnement pour votre protégé va rendre impossible cette aspiration de monde libre pour nous et pour les générations futures. Mesdames, messieurs les jurés, après tous les crimes que cet individu sanguinaire a faits contre la société, je ne vois pas pourquoi, en retour, nous, représentants de la société, nous devrions opter pour sa libération... !

*

L'avocat réagit.

– Que les victimes attendent une condamnation pour se venger des préjudices subis, répliqua VERTUS, je le comprends : il n'y a rien de plus naturel. Mais la justice n'est pas justice lorsqu'elle est faite par vengeance...

Le tribunal d'une nation démocratique rend justice, mais ne se venge pas contre les condamnés. J'ai le sentiment que M. le procureur demande aux jurés de venger la société, et non de rendre justice.

– Objection, contesta le procureur. Ces insinuations détournent le sens de mes propos. Madame la Présidente, je demande que les jurés ne prennent pas en compte cette interprétation abusive faite par la partie adverse.

– Objection retenue, dit la présidente. Maître VERTUS, reformulez vos conclusions.

– Je vais le dire autrement : si nous étions dans une société sans lois ni règles de droit, je me laisserais guider par la loi de mes émotions, et je soutiendrais qu'il est inacceptable d'envisager la libération de cet homme. Mais il me semble que le Sudnordland est un pays de droit. Nos lois s'appliquent à tout individu de manière équitable et sans distinction ni discrimination. Alors, je me soumetts à l'application de la loi... En cela même lorsqu'elle va à l'encontre de mes sentiments personnels...

– Maître VERTUS ! l'interpella la Juge.

– Madame la Présidente ?

– Vous ne pouvez pas annoncer une telle chose sans pouvoir la prouver.

VERTUS se tourna vers le banc où étaient posés ses documents. Il prit un porte-documents, l'ouvrit, en sortit un papier et le tint de manière ostensible.

– Madame la Présidente, je suis en mesure de le démontrer, si seulement M. le procureur accepte de répondre à ces quelques questions.

*

C'était une procédure légale dans le système judiciaire sudnordlandais.

La juge regarda le procureur.

– Acceptez-vous, monsieur le procureur ?

– Oui, dit le procureur. Du moment que cela est prévu par la loi.

*

VERTUS se dirigea au milieu de la salle et se plaça devant la juge, le regard fixé vers les jurés.

– Monsieur le procureur, dit-il, permettez-moi d'évoquer la Haute Cour de justice sudnordlandaise que nous respectons tous et dont nous reconnaissons l'honorabilité des membres. Les délibérations de cette instance de justice de notre nation sont dignes de respect et de sagesse et sont génératrices des lois et des nouveaux principes de droit de notre démocratie et des nouvelles normes de notre société.

– Les jurisprudences, précisa la juge. Maître VERTUS, nous attendons votre question.

– Il y a de cela quelques mois..., dit l'avocat. Plusieurs embarcations de fortune ont chaviré dans la mer Méditerranée. Des milliers de corps d'êtres humains ont été repêchés au large des côtes européennes...

*

– Nous avons tous suivi ces informations, confirma le Procureur.

*

– La majorité de ces embarcations sont parties des côtes libyennes et de la Turquie, continua VERTUS. À Eststan, la capitale de notre pays, les associations des Droits de l'homme ont estimé que ces êtres humains morts par noyade étaient les victimes des massacres de masse. Que ces massacres de masse n'auraient pas eu lieu si la Libye avait encore une

quelconque stabilité étatique et si la Syrie n'était pas dans une situation de chaos. Sauf si vous contestez ma foi dans ces faits si évidents ?

Le procureur acquiesça. – J'admets que ce que vous dites est en partie vrai.

Sans revenir sur cette nuance, VERTUS poursuivit.

– Ces mêmes associations considèrent que les États qui ont fait la guerre à la Libye sont les auteurs de l'instabilité qui règne dans ce pays et plus largement dans la région du Sahel.

– C'est une hypothèse soutenable, admit le Procureur.

– Ces mêmes associations considèrent que ce drame humain ne doit pas rester impuni et que les auteurs ou responsables devraient répondre de leurs actes devant une cour libre et démocratique.

– Précisez votre question, dit la Juge.

VERTUS fit un tour vers sa table, posa la feuille qu'il avait à la main et en prit une autre avant de poursuivre.

– L'analyse de la situation établie par ces associations le montre, les autorités qui ont orchestré le chaos libyen avaient une vision claire et précise des conséquences de l'opération militaire hasardeuse qui a conduit à l'instabilité de cette partie de la planète. Elles savaient que cela occasionnerait de manière différée ces massacres de milliers de personnes par noyade...

Il s'approcha de son banc, se servit de l'eau, but une gorgée et reprit.

– Mesdames et messieurs les jurés, en amputant ce territoire de toute forme d'organisation étatique, ces chefs d'État et de gouvernement de grandes puissances démocratiques ont purement et simplement déconsidéré et méprisé les populations humaines de cette partie du monde. Ils ont agi comme le tyran de ce procès. Pour accomplir leurs

pulsions de pouvoir, ils nous ont imposé le prétexte de l'expansion de la démocratie. Ils se sont appuyés sur la résolution de l'ONU pour justifier l'ignominie de leur barbarie à l'encontre des populations de cette partie de la planète.

– Objection ! s'exclama le procureur. Il s'agit de nos alliés, madame la présidente. Ces propos sont insupportables !

– Poursuivez, Maître VERTUS, dit la juge.

– Madame la présidente, mesdames et messieurs les jurés, le règne de la loi du plus fort appartient à la civilisation des bas instincts. Le fascisme et le nazisme furent l'exemple de cette bassesse bestiale, que l'on nomme « barbarie ». Lors de cette opération militaire contre la Libye, ces chefs d'État et de gouvernement de grandes nations démocratiques dites civilisées se sont inspirés de la barbarie du tyran qui est au centre de ce procès.

– Je ne vois pas en quoi cela concerne la libération de ce despote, fais remarquer le Procureur.

VERTUS fit mine de n'avoir pas entendu la remarque. Il poursuivit son plaidoyer.

– Les dirigeants de ces grandes puissances savaient qu'il y avait près de trois millions d'immigrés en Libye. Ces mêmes dirigeants étaient au courant des aspirations de ces immigrés : la quête d'une vie meilleure dans un monde de paix. En d'autres termes, la recherche d'une zone de paix relative de la planète. Ce que la Libye de l'époque du dictateur représentait pour eux. C'est surtout ce que l'Occident représente pour le monde. La terre de Paix. Donc, ils savaient que la déstabilisation de la Libye allait obliger ces immigrés à braver la Méditerranée pour gagner l'Europe.

– Admettons, dit le procureur. Il va sans dire que je suis indigné du sort de ces pauvres gens et contre toute forme de barbarie. Mais j’attends toujours votre question.

VERTUS précisa sa question, mais de manière détournée.

– C’est pour cette raison que ces associations des Droits des Humains avaient décidé de porter plainte pour assassinat volontaire de masses contre les instigateurs implicites de ces massacres conformément aux articles de loi de notre pays.

– Soyez plus précis, maître, lui ordonna la juge.

Il fit quelques pas vers les Jurés tout en lisant la feuille qu’il tenait à la main.

– La haute juridiction de notre pays a déclaré un non-lieu contre la plainte de ces associations. Notre justice a estimé que les poursuites judiciaires contre ces dirigeants n’avaient aucun sens puisque ce sont nos alliés. Les associations ont par la suite déposé une seconde requête en vue d’obtenir une condamnation par contumace à titre symbolique pour faire justice à l’histoire de la civilisation, mais la Haute Cour a encore réagi par un non-lieu. Mesdames et messieurs les jurés, madame la présidente, c’est sur le fondement de cette jurisprudence que ma demande de libération du despote est motivée !

– *Quelle* jurisprudence ? demanda le procureur, l’air énervé.

VERTUS répondit d’un ton calme et posé.

– Nous le savons tous, ce dictateur sanguinaire est condamné parce qu’il est l’auteur et le responsable de crimes abominables. Il est condamné parce qu’il est l’instigateur direct et indirect des massacres délibérés de populations qu’il considérait comme étant « de nature inférieure ». Mesdames et messieurs les Jurés, ne pensez-vous pas que lorsque l’on

prétend que le peuple africain n'est pas entré dans l'histoire de la civilisation et que l'on orchestre peu après une opération occasionnant un massacre par noyade à grande échelle, la notion de « nature inférieure » n'a pas été prise en compte au moment de prendre certaines décisions ? On peut carrément s'interroger sur l'analogie entre la planification implicite de noyades dans la Méditerranée et la liquidation planifiée d'êtres humains dans les chambres à gaz.

– Ce n'est pas possible ! hurla le Procureur. Je ne suis pas le défenseur des nazis, vous mélangez tout à votre aise, dans ce procès !

VERTUS arbora une expression étonnée.

– Vous n'allez pas m'accuser d'amalgame parce que je me pose la question de l'analogie entre les faits ?

*

Le procureur inspira et souffla à fond pour retrouver son calme.

– Cher Maître, la défense d'une cause, aussi noble soit-elle, ne doit pas laisser la place à l'exagération et aux assimilations hasardeuses... Il me semble que les deux réalités ne sont pas comparables, même si – et j'en suis conscient – elles ne doivent pas être soumises à un quelconque critère de hiérarchie, car il ne peut y avoir de hiérarchies entre des terreurs de cette ampleur. Mais j'estime que ce genre d'argument cultive la confusion. C'est un procès déplacé, inapproprié, voire même négationniste... Et surtout à l'encontre de nos alliés.

*

– Je pense plutôt que c'est du négationnisme implicite de dissocier des faits de même nature dans le but d'imposer une différence de perception entre des réalités dont les similitudes sont manifestes.

*

Devant cette insinuation, le procureur vit rouge.

– Maître VERTUS, seriez-vous en train de me qualifier de négationniste ?

– C'est une conclusion que je n'oserais pas me permettre... Même si vous venez vous-même de m'attribuer ce titre, ironisa VERTUS.

*

Voyant qu'il avait réussi à déstabiliser le procureur en le mettant en colère, la juge intervint pour suspendre l'audience et fit signe aux deux parties opposées de s'approcher.

– Lundi, l'audience sera ouverte à 14 heures. Vous aurez deux heures et demie d'échanges, pas un instant de plus. Ensuite, le jury procédera à la délibération. Est-ce que nous sommes d'accord ?

VERTUS sentait derrière eux la salle tendue. Certaines personnes dans le public affichaient ouvertement leur opposition contre toute décision autorisant la libération du despote.

Tout cela était excellent se disait VERTUS ! Plus les esprits seraient chauds, plus la polémique flamberait autour du non-lieu asséné à la plainte du Collectif.

Lorsque les deux parties eurent donné leur assentiment pour le report d'audience, la présidente de séance tapa le maillet.

– La séance est suspendue. Elle reprendra dans quatre jours, lundi à 14 heures. Mesdames et messieurs, veuillez quitter la salle dans le calme, s'il vous plaît.

La majorité de fonctionnaires qui travaillaient sur l'île de Schwarze-Löch vivait sur le continent et venait juste pour accomplir leur mission de fonction publique. La plupart rentrait chez eux le week-end. Comme il y avait plus de quatre heures de vol pour rallier l'île depuis le continent, la semaine des continentaux s'arrêtait le jeudi à 16 heures, et l'avion des fonctionnaires partait à 17 heures.

Comme nombre de fonctionnaires venu du continent, VERTUS bénéficiait d'un billet aller-retour, mais il préférait rester sur l'île tout ce week-end jusqu'à la reprise de l'audience le lundi. Le séjour sur l'île était réservé à une catégorie de personnes bien précise : les anciens agents des services secrets sudnordlandais, certains anciens officiers de l'armée, ainsi que des personnes étrangères ayant risqué leur vie pour rendre des services importants au pays. C'était aussi son cas à lui, en tant qu'ancien officier de forces spéciales de l'armée secrète sudnordlandaise, il avait le choix d'y rester.

L'avocat opta pour passer un week-end paisible sur l'île. Sauf que, dans la vie de certaines personnes, rien ne se passe comme elles le souhaiteraient. Vertus voulait profiter du climat de l'île pour passer un moment de détente, profiter du soleil, de l'océan et de toute la beauté de la nature que le paysage de l'île offre à ses visiteurs. Malheureusement, son court séjour sera plus compliqué qu'il espérait, car il doit affronter quelque chose d'inattendue...

À suivre

Partie VI